Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FONDS DE SOLIDARITÉ

De passage au Secrétariat des Suisses à l'étranger à Berne, j'ai été étonné d'entendre de la part de M. Ritter, qui gère le Fonds de solidarité, qu'il a des soucis avec nous, Suisses habitant en France.

En effet, le pourcentage des adhésions au Fonds de solidarité, par rapport à l'effectif total, est nettement plus bas pour notre colonie en France que la moyenne des Suisses à l'étranger dans le monde entier et de beaucoup inférieur, par exemple, à la moyenne des Suisses habitant l'Allemagne :

- Pour 91.000 Suisses immatriculés en France, 1.251 adhérents au Fonds de solidarité = 1,4 %.
- Pour les 31.000 Suisses immatriculés en Allemagne, 1.501 adhérents au Fonds de solidarité = 4,8 %.

Ceci est regrettable et nous devons faire tout notre possible pour augmenter le nombre des adhésions.

N'oublions pas que la position des Suisses à l'étranger au moment de la discussion de l'article constitutionnel se trouve beaucoup renforcée si nos amis, qui se sont toujours préoccupés de notre sort en Suisse, peuvent démontrer qu'il existe une solidarité dans toute la colonie des Suisses à l'étranger et que cette 5° Suisse mérite d'être prise en considération.

Mon expérience personnelle en tant que Président de Société m'a prouvé qu'en expliquant sérieusement la question du Fonds de solidarité aux Sociétaires on obtenait un grand nombre d'adhésions.

Le Fonds de solidarité n'est pas une œuvre de bienfaisance, c'est à la fois une assurance contre les risques en cas de guerre ou mesures coercitives générales de caractère politique (nationalisation, etc...) et en même temps une épargne qui est remboursée à l'âge de 65 ans. En plus du témoignage de solidarité, il y a donc une épargne qui ne peut être qu'un excellent placement.

Pensons-y et faisons de la propagande autour de nous!

W. SCHLAEPFER.

Président de la Société philantropique Suisse du Pays de Montbéliard,

Membre de la Commission des Suisses à l'étranger.